

RENSEIGNEMENTS à remplir par l'organisateur

ORGANISME DEMANDEUR

.....
Registre du Commerce n°.....

-RESPONSABLE

Nom :

Fonction dans l'organisme:

Adresse

Tél.:

Fax:

E.mail:

NATURE DE LA MANIFESTATION

- Concert Art plastique
- Autre:

Programme à fournir

EXÉCUTANTS

ENSEMBLE INSTRUMENTAL, CHORALE CONTEUR OU CONFÉRENCIER

Titre :

Adresse

.....

.....

Nombre d'exécutants:.....

Nombre d'auditeurs à prévoir :

Utilisation de l'orgue demandée: oui non

ÉDIFICE DEMANDÉ

Titre et lieu de l'église ou chapelle

Raisons du choix de l'édifice:

.

.

Équipements prévus et mis en place par l'organisateur

gradins estrade

micros projecteurs

Autres églises demandées pour la même manifesta-tion
(mentionner la date) :

.....
.
.....

DATE ET HEURE, DURÉE

- de la manifestation :

- de l'installation du matériel:

- des répétitions:

- de la remise en état des lieux:

CONDITIONS FINANCIÈRES

Collecte: oui non

Billetterie oui non

Participation demandée :
(indiquer le montant)

Vente de programmes: oui non

Vente de disques: oui non

Destination des bénéfices

.....
.....

*** Il n'y a normalement pas de droit d'entrée.
.Si vous avez une billetterie, indiquez ici vos motivations**

.....
.....
.....
.....

NOM DE LA COMPAGNIE

assurant en responsabilité civile

(Joindre la photocopie du contrat d'assurance)

AVIS DE LA COMMISSION DIOCESAINE

Concernant la manifestation
demandé(e) pour le (date)
dans l'église ou chapelle de

(Cet avis n'est notifié qu'au responsable de la décision à prendre, l'affectataire ou son délégué).

Le
Signature

AUTORISATION

Monsieur,

Après avoir obtenu l'avis technique de conformité de la municipalité, propriétaire, et de la commission diocésaine, je vous autorise à utiliser l'église ou chapelle de
située en la paroisse deet dont je suis l'affectataire,
pour la manifestation et aux conditions indiquées plus haut.

A le
Signature

ANNEXE CONVENTION
DANS LE CADRE D'UNE UTILISATION
PAR UN TIERS ORGANISATEUR
(Association, Organisateur de concert...)

Cahiers des Charges
Utilisation d'une Chapelle par un tiers organisateur
(Association, organisateur de concert etc...)

Nom de la chapelle :
Située sur la commune de :
Code postal :

Nom de l'organisateur :

Représenté par (nom et prénom) : M/Mme

Adresse

Téléphone -

(Ci-après désigné par «le preneur»)

Date de la manifestation

Du/...../..... heures

Au...../...../..... heures

Nom de la manifestation : «

Descriptif sommaire :.....

.....

.....

.....

Estimation du public attendu : personnes

Rappel du nombre de personnes maximum autorisé par la Commission de Sécurité

Article 1. Utilisation

L'utilisation est consentie au preneur pour une manifestation donnée et nommément désignée ci-dessus.

Le preneur s'engage à ce que la manifestation projetée ne porte pas atteinte à la dignité du lieu de culte mis à sa disposition.

Article 2. Responsabilité - Sécurité

Le preneur s'engage envers la commune propriétaire de la chapelle, les tiers, les services départementaux de sécurité et d'incendie et de secours, les services de gendarmerie ou de police, à assumer l'entière responsabilité de la manifestation qu'il organise.

Il s'engage notamment à respecter le nombre maximum de participants autorisé par la Commission de Sécurité.

Selon la nature de la manifestation et notamment en cas de rassemblement en soirée, la mise en place d'un service d'ordre adapté à l'événement sera à la charge du preneur.

Il assurera également l'entière responsabilité des accès à la chapelle.

Par ailleurs, il lui appartiendra d'assumer le gardiennage et la surveillance de l'édifice et de son mobilier religieux pendant toute la durée de mise à disposition.

Article 3. Conditions d'utilisation

Il est interdit de déplacer le mobilier religieux sans l'accord de l'affectataire.

De même, il est interdit de percer, visser, clouer, sceller dans les structures porteuses ou non.

Tous les travaux éventuels d'aménagement devront faire l'objet d'un accord préalable de la commune propriétaire ainsi que de l'affectataire.

En cas d'acceptation, ces travaux seront réalisés aux frais du preneur, la remise en l'état initial sera également à sa charge intégrale.

Nettoyage : A l'issue de la manifestation, il appartiendra au preneur de procéder, le cas échéant, au nettoyage des lieux et de les remettre en l'état de propreté initial.

Article 4. Assurance

L'édifice mis à disposition est couvert contre les risques incendie et autres dommages par la commune.

Le preneur a l'obligation de souscrire une police d'assurance couvrant la manifestation (garantissant sa responsabilité civile ainsi que celle des participants + assurance dommages aux biens propres et de fournir en mairie une attestation préalablement à l'événement.

Article 5. Droits d'auteurs

Le preneur s'engage à effectuer les formalités requises, notamment en ce qui concerne le règlement des droits d'auteurs et droits voisins.

Article 6. Conditions financières

Conformément aux dispositions de l'article L 2124-31 du Code général de la Propriété des Personnes Publiques, lorsque la manifestation ou l'activité projetée donne lieu à la perception d'une redevance d'usage des lieux au profit de la commune propriétaire, ou d'un droit d'entrée au profit de l'organisateur, une fraction de cette recette peut, le cas échéant, être versée à l'affectataire à titre de redevance domaniale selon les modalités fixées d'un commun accord entre la commune, l'organisateur et le curé de la paroisse.

Un pourcentage des recettes pourra également être affecté aux travaux de réfection de l'édifice.

Le cas échéant, préciser l'accord conclu concernant la manifestation susnommée :

.....
.....
.....
.....
.....

Je soussigné(e), M./Mme,
Représentant organisateur, déclare avoir pris connaissance
du présent cahier des charges et l'accepter sans réserve.

Fait à

le

En triple exemplaires

Engagement du preneur (signature, précédée de la mention «lu et approuvé»)	Accord de l'affectataire	Accord de la commune, propriétaire de l'édifice